

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Par convocation en date du 22 mars 2019, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 29 mars 2019 à 20H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil était présent.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2019 ;
- COR-Approbation de la charte de partenariat « pacte financier et fiscal de solidarité » ;
- COR-Assistance à la passation des marchés publics ;
- Centre de gestion : convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite ;
- Centre de gestion : convention de saisie des déclarations de créances/vacances d'emplois ;
- Parc éolien du Beaujolais Vert : convention avec Enedis pour la pose du câble électrique de desserte ;
- Budgets :
 - Compte administratif 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout ;
 - Compte de gestion u budget principal et du budget annexe ZA Chabout ;
 - Affectation des résultats 2018 ;
 - Taux de fiscalité locale 2019.
 - Fiscalisation de la participation du SYDER 2019.
 - Budget primitif 2019 budget principal et du budget annexe ZA Chabout.
- Indemnité de fonctions des élus locaux ;
- Indemnité de conseil au receveur ;
- Subvention des associations ;
- Convention avec la commune de Saint Apollinaire de mutualisation des services techniques ;
- Demande de subvention pour la rénovation de l'école maternelle ;
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- Questions et informations diverses.

Avant de débiter la réunion, M. le Maire demande d'observer une minute de silence en mémoire de Guy Pierre Passinge, conseiller municipal, qui nous a quitté le 18 mars dernier. M. le Maire souligne que Guy-Pierre Passinge était un élu actif notamment au sein de la commission travaux. Doté d'une vision d'avenir, du sens de l'intérêt général, il avait été à l'initiative de la faisabilité de nombreux projets notamment de la maison des associations qui sera inaugurée le 22 juin prochain.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte rendu.

3. COR-Approbation de la charte de partenariat « pacte financier et fiscal de solidarité

Vu les dispositions des articles L5214-1, L5215-1, L.5216-2 et L5217-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) 2019-024 du 6 février 2019 ;

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour les exercices de 2014 à 2017 ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les liens financiers et des relations de solidarité entre la COR et ses communes membres par la conclusion d'une charte qui inclura la signature de contrats de développement avec les communes sur la base des opérations identifiées lors des rencontres effectuées par le Président avec l'ensemble des Maires, lors du dernier trimestre de l'année 2018, à savoir pour Valsonne la réalisation d'un réseau de chaleur alimentant les écoles maternelle et élémentaire de la commune ;

Monsieur le Maire présente le détail de la Charte de partenariat. Il propose au Conseil municipal d'approuver son contenu et de considérer qu'elle vaudra pacte financier et fiscal.

Il est précisé avant la mise au vote par le Maire que :

- dans ce cadre le programme retenu pour la commune de Valsonne est le réseau de chaleur pour une valeur de 120 K€ ;
- que le président de la COR s'est engagé à ne plus faire de transfert de compétence jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve le contenu de la Charte de partenariat valant pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes membres, dont celle de Valsonne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4. COR-Assistance à la passation des marchés publics

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit :

- d'une assistance à la passation des marchés,
- d'une prorogation de la convention existante
- d'une convention qui a un coût pour la commune qu'en cas d'utilisation.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment son article L. 5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien,

Vu le schéma de mutualisation adopté par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien le 14 décembre 2015,

Vu la délibération n°COR 2015-407 du Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 14 décembre 2015 relative à la tarification applicable au service commun « Assistance à la passation des marchés publics »,

Vu la délibération n°COR 2017-243 du Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 21 septembre 2017 relative à la tarification complémentaire applicable au service commun « Assistance à la passation des marchés publics »,

Vu la délibération n°COR 2018-360 du Bureau de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 19 décembre 2018,

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal de la commune de Valsonne du 25 mars 2016 portant approbation de la convention d'adhésion au service commun / mutualisé « Assistance à la passation des marchés publics »,

Considérant l'intérêt d'adhérer au service commun afin d'aboutir à une gestion rationalisée,

Considérant que cette modification de tarification fait suite à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien,

Considérant que l'annexe 5 « Conditions financières » de la convention d'adhésion est modifiée comme suit à compter du 1er janvier 2019 :

La facturation annuelle sera établie par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien selon les tarifs figurant dans la délibération n°COR 2018-360 du Bureau de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 19 décembre 2018 portant visa préfectoral du 21 décembre 2018 :

Désignation	Tarif
MAPA	
Travaux (base)	600,00 €
Fourniture et service (base)	400,00 €
Maitrise d'œuvre (base)	800,00 €
Travaux (base) montant supérieur à 221 000,00 €	800,00 €
PROCEDURES FORMALISEES	
Travaux :	
- Base	800,00 €
- Base + assistance	1 000,00 €
Fourniture et service :	
- Base	800,00 €
- Base + assistance	1 000,00 €
Maitrise d'œuvre	
- Base	1 000,00 €
- Base + assistance	1 500,00 €
Délégation de service Public	2 500,00 €
Relecture simple petite consultation	150,00 €
Relecture :	
MAPA Travaux supérieur à 221 000,00	250,00 €
Procédure formalisée	350,00 €
Forfait analyse des offres MAPA	350,00 €
Forfait analyse des offres:	
MAPA Travaux supérieur à 221 000,00 €	550,00 €
Procédure formalisée	550,00 €
Mise en ligne des DCE (+ téléchargement offre dématérialisée)	170,00 €
Forfait Publicité + mise en ligne + téléchargement offre dématérialisée	210,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe à ladite convention, tout document afférent ainsi que tout avenant ou nouvelle annexe à intervenir portant notamment révision de tarif.

5. Centre de gestion : convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite

Monsieur le Maire indique que le Centre de gestion du Rhône souhaite maintenir, pour l'ensemble des collectivités affiliées, la possibilité de lui confier par convention, la réalisation des dossiers de cohortes dans le cadre du droit à l'information des agents. Cette mission permet en effet aux collectivités de bénéficier de comptes retraite de leurs agents à jour et fiabilisés et de gagner du temps de traitement.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de l'adhésion aux missions d'assistance des collectivités en matière de retraite proposées par le Centre de gestion ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

6. Centre de gestion : convention de saisie des déclarations de créances/vacances d'emplois

Monsieur le Maire indique que le Centre de gestion du Rhône s'est doté d'un module de saisie Internet des déclarations de créations/vacances d'emplois et des retours de nomination des agents recrutés, à destination de l'ensemble des collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service gratuit et présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de l'adhésion au service de saisie des déclarations d'emplois proposé par le Centre de gestion.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

7. Parc éolien du Beaujolais Vert : convention avec Enedis pour la pose du câble électrique de desserte

Monsieur le Maire indique que les travaux préparatoires sont réalisés. Du printemps à fin juillet, il n'est pas possible de travailler en raison de la faune et de la flore. La mise en service est envisagée début 2020.

Monsieur le Maire indique qu'ENEDIS est en charge de la pose des câbles électriques d'alimentation du Parc éolien du Beaujolais Vert entre le site de celui-ci jusqu'au poste source situé sur la commune d'Amplepuis. Pour cela, une servitude doit être concédée pour l'enfouissement des câbles sur le chemin rural appartenant au domaine privé de la commune de Valsonne.

Monsieur le Maire présente le projet de convention et le tracé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

CONSENT une servitude à ENEDIS pour la pose de câbles d'alimentation du Parc éolien du Beaujolais Vert ;

- Approuve le projet de convention de servitude en découlant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

8. Budget

- A) Compte administratif 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
Compte de gestion 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
- B) Affectation des résultats 2018
- C) Taux de fiscalité local 2019
- D) Fiscalisation de la participation du SYDER
- E) Budgets primitifs du budget principal et du budget annexe ZA Chabout

- A) Marc Tamain présente le compte administratif 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout et précise que le compte de gestion 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout sont en conformité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés le compte administratif 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

- B) Affectation des résultats 2018

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2018 conformément à la réglementation.

Lot chabout :

Fonctionnement : 16 226.01€ affecté au compte 002 excédent reporté

Investissement : - 10 143.76 € affecté au compte 001solde d'exécution reporté en dépenses

Budget de la commune : affectation du résultat de fonctionnement de 218 091,82 en totalité au compte 1068.

L'excédent d'investissement à inscrire au chapitre 001 Recettes pour 58 246,99 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés approuve l'affectation du résultat 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

- C) Taux de fiscalité locale 2019

M. le Maire rappelle les taux de taxes votés en 2018 :

- Taxe d'habitation : 6,13%
- Foncier Bâti : 13,73%
- Foncier Non bâti : 28,19%

M. le Maire propose de ne pas modifier ces taux de fiscalité bien qu'ils soient très inférieurs à la moyenne départementale et nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

fixe les taux de fiscalité 2019 à :

- Taxe d'habitation : 6,13%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,73%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,19%

Autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

D) Fiscalisation de la contribution du SYDER 2019

M. le Maire indique que les communes peuvent financer les contributions aux syndicats auxquels elles adhèrent :

- ✓ soit en fiscalisant sur les impôts directs locaux,
- ✓ soit en inscrivant cette participation dans leur budget.

La contribution de la commune au SYDER pour 2019 s'élève à 44 213,23 €.

M. le Maire propose de répartir la participation SYDER de la manière suivante :

- ✓ Budget communal : 18 000 €
- ✓ Fiscalisation : 26 213,23 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de répartir la participation 2018 de la commune au SYDER telle qu'indiquée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

E) Marc Tamain présente le compte budget primitif 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés le compte budget primitif 2018 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

9. Indemnité de fonctions des élus locaux

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit prendre une délibération fixant le niveau des indemnités de ses membres.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité allouée au Maire est fixée au taux maximal prévu par l'article L. 2123-23, soit 31% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, sauf si le conseil en décide autrement.

Monsieur le Maire indique que la délibération de 2014 faisait référence à l'indice de l'époque, maintenant caduque. Il convient donc de reprendre une délibération.

Monsieur le Maire propose de diminuer le taux des indemnités du Maire et des adjoints afin de conserver les montants et de ne pas répercuter l'augmentation. Il rappelle que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints de la commune sont déjà établies plus de 15% en-dessous des montants autorisés.

Ainsi, il propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et de Maire-adjoints en dessous de la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux aux taux suivants :

- Pour le Maire : 26,87%
- Pour le 1er adjoint : 11,52%,
- Pour les 2ème, 3ème et 4ème adjoints : 6,32 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Fixe les indemnités du Maire et des Adjointes tels qu'indiquées ci-dessus.
- Précise que la revalorisation de ces indemnités sera indexée sur celle du traitement des fonctionnaires.
- Indique que les présentes dispositions entrent en vigueur à compter du 1er avril 2019.

10. Indemnité de conseil au receveur

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 50% au Comptable public de la commune M. Laurent LE NAOUR pour ses 120 jours de gestion au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer l'indemnité de conseil au Comptable du public au taux de 50% pour l'année 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

11. Subvention des associations

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions au même montant qu'en 2018 :

▪ Club Ecureuil	100 €
▪ Groupe d'animation	250 €
▪ Association des Familles	100 €
▪ ACCA (Chasse)	200 €
▪ Loyal Bambou (pêche)	100 €
▪ Pétanque Valsonnaise	100 €
▪ ASVS (football)	280 €
▪ Amicale Sapeurs-Pompiers	220 €
▪ Rythme et Détente	100 €
▪ Quad du Soanan	100 €
▪ Association du Patrimoine	100 €
▪ Sou des Ecoles	270 €
▪ ACPG / CATM	100 €
▪ JS Pompiers des 3 vallées	100 €
▪ Classes de l'année	150 €
▪ Valsonne Solidarité	150 €
▪ Garderie Péri Scolaire	2 800 €
▪ Entraide Tararienne	200 €
▪ ADMR Tarare Soanan	400 €
▪ Musichoridanse (année de festival)	150 €

Soit un total de 5 970 €

Monsieur le Maire précise que l'association Amicale Boules a été dissoute durant l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

12. Convention avec la commune de Saint Apollinaire de mutualisation des services techniques

Monsieur le Maire indique que le Maire de Saint-Appolinaire l'a sollicité afin de pouvoir mettre à disposition les agents techniques de Valsonne afin d'assurer le remplacement temporaire de son agent technique.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'établir une convention de mutualisation et en présente le contenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention relative à la participation de la commune de Saint Apollinaire à la mutualisation des services techniques avec la commune de Valsonne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

13. Demande de subvention pour la rénovation de l'école maternelle

Monsieur le Maire indique que :

- le coût du projet HT est estimé à 160 000 euros (huisserie, isolation, cantine, hall d'entrée ; accessibilité) ;
- La consultation est en cour jusqu'au 9 avril 2019 ;
- L'ouverture des plis est prévue le 10 avril 2019 ;
- La notification des marchés le 17 avril 2019.

L'objectif est un début des travaux au début de l'été pour une fin pour la rentrée scolaire.

Il propose de solliciter auprès de l'Etat, l'attribution de la DETR, la Région dans le cadre de l'aide à la ruralité, le Département au titre du partenariat territorial et la COR dans le cadre du programme LEADER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

14. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique avoir :

- Renoncé au droit de préemption pour la maison Poulard à la Raie ;
- Signer un certificat d'urbanisme opérationnel pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au Thuiller.

15. Questions et informations diverses – Tour de table

Un tour de table est organisé

- ✓ Jean-Yves Rosset indique que la réception des travaux de la maison des associations est prévue pour le 10 avril 2019.

Monsieur le Maire indique les financements de la COR sur les fonds d'Etat développés par Ségolène Royal alors ministre n'ont pas tous été utilisés et que potentiellement la commune de Valsonne pourrait bénéficier d'une subvention complémentaire de 50 000 euros.

L'inauguration de la maison des associations est fixée au 22 juin 2019.

Par ailleurs Jean-Yves Rosset indique que la pose des panneaux de rue a débuté, qu'il faut remettre en état l'appartement de l'école car rendu dans un très mauvais état.

Les emplois saisonniers : il faudra avoir plus de 16 ans, être de Valsonne et ne pas avoir déjà été employé.

- ✓ Georges Dumas indique qu'il y a des soucis de paiement avec les nouveaux locataires au-dessus de la boulangerie.
- ✓ Une réunion a eu lieu avec la gendarmerie dans le cadre de la prise de fonction de la nouvelle Lieutenante.
- ✓ Louis Vial indique que certains abat-son de l'église sont abimés et que les choucas rentrent de nouveau et qu'il conviendrait de les réparer.
- ✓ Michèle Collin indique que la COR est en train d'acquérir un logiciel pour la gestion des cantines
- ✓ Marie-Françoise Ducert demande s'il ne serait pas possible que des bacs soient mis à disposition en mairie et à l'agence postale pour récupérer les piles/ampoules. La COR sera contactée pour envisager les modalités.
- ✓ Marc Tamain demande ou en sont les projets photovoltaïques. Monsieur le Maire indique que les ABF ont refusé tous projets dans le bourg de Valsonne.
- ✓ Denis Duperray présente Panneau pocket.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne quelques informations sur le projet de carrière. La commission départementale, à l'unanimité, a donné un avis défavorable et que de ce fait l'arrêté préfectoral de refus ne devrait plus tarder.

Monsieur le Maire indique que :

- les prochains conseils sont fixés au 26 avril 2019 et 28 juin 2019 à 20H30 ;
- les permanences de distribution des numéros d'habitation auront lieu le 30 mars et le 27 avril ;
- les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 ;
- le tour du Beaujolais passera le 15 juin 2019 ;
- le Tour de France le 13 juillet 2019 ;

La séance est levée à 23H20.

Fait à Valsonne, le 5 avril 2019

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc TAMAIN

Patrick BOURRASSAUT